



Le 30 mai 2023

Comité permanent du commerce international  
131, rue Queen, sixième étage  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario) K1A 0A6  
Canada

Présenté par courriel : CIIT@parl.gc.ca

Objet : *Étude du Comité permanent du commerce international sur les barrières non tarifaires dans les accords commerciaux internationaux actuels et futurs s'appliquant au Canada*

Mesdames, Messieurs,

Céréales Canada est l'association nationale de l'industrie du blé commun, du blé dur, de l'orge et de l'avoine au Canada. Nous représentons l'ensemble de la chaîne de valeur, des agriculteurs aux entreprises de développement de cultures, en passant par les manutentionnaires et les exportateurs de grains. Nos membres misent sur les avantages d'une croissance axée sur les exportations et favorisée par l'accès à une diversité de marchés mondiaux. Les céréales canadiennes sont un produit alimentaire de base exporté dans plus de 80 pays. Au cours d'une année moyenne, notre secteur exporte plus de 70 % de sa production, ce qui génère 68,8 milliards de dollars en retombées économiques et plus de 370 000 emplois au Canada.

Comme les céréales canadiennes sont présentes sur le marché mondial et qu'elles sont depuis longtemps un important produit d'exportation agricole, le secteur a été témoin de la transformation des barrières commerciales, de barrières tarifaires à des barrières non tarifaires (BNT), comme principal moyen de contrôle des importations.

Céréales Canada reconnaît la légitimité des règlements et des autres mesures visant à protéger la sécurité alimentaire et à établir les normes environnementales dans les pays importateurs. Lorsque ces mesures visent à décourager les importations en vue de protéger les industries nationales ou de favoriser un exportateur plutôt qu'un autre, elles deviennent des BNT qui nuisent au commerce, limitent l'accès au marché et augmentent les coûts pour les exportateurs. Il est essentiel de trouver un équilibre entre les objectifs légitimes des BNT tout en minimisant leurs répercussions négatives afin de promouvoir un commerce agricole équitable et durable.

#### *1.0 Graines de mauvaises herbes au Vietnam*

La BNT la plus importante pour le blé commun a été les restrictions concernant l'utilisation de produits sanitaires et phytosanitaires au Vietnam. Après la mise en place de l'Accord de

partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP), l'organisme de réglementation du Vietnam a ajouté le chardon des champs à la liste des mauvaises herbes interdites et a ainsi restreint les importations de blé commun canadien en raison de la présence de graines de chardon dans les cargaisons de blé du Canada. Céréales Canada est d'avis que cette mesure constitue une BNT pour les raisons suivantes : il n'y a eu aucune propagation du chardon au Vietnam même si le pays importe du blé commun canadien depuis des décennies et que les graines de chardon sont endémiques dans d'autres pays exportateurs de l'hémisphère nord non soumis aux mêmes restrictions que le Canada.

Depuis l'imposition de restrictions commerciales en 2019, les exportations de blé commun canadien ne se font que par conteneurs. Ainsi, plutôt que de bénéficier d'un meilleur accès au marché, les exportateurs canadiens ont dû composer avec l'augmentation des coûts logistiques et de l'incertitude réglementaire qui ont fait chuter les exportations de blé commun canadien vers le Vietnam, qui sont passées de 375 000 tonnes métriques en 2019 à seulement 20 000 tonnes métriques l'an dernier.

La mise en place d'une BNT immédiatement après la conclusion du PTPGP empêche notre secteur de tirer profit de l'accord au Vietnam. Cette situation met en évidence la nécessité de pleinement mettre en œuvre les futurs accords commerciaux et d'inclure des mesures de protection plus strictes contre les BNT dans les principaux accords.

Nous travaillons présentement avec le gouvernement du Canada et les intervenants vietnamiens sur la voie à suivre pour effectuer un retour à la normale en ce qui concerne l'exportation du blé commun canadien.

### *2.0 Étiquetage obligatoire du pays d'origine en Italie*

Nous avons également constaté le recours à des exigences en matière de certification et de documentation, plus précisément l'étiquetage obligatoire du pays d'origine en Italie. Le fait de recourir à des régimes d'étiquetage obligatoire pour les produits alimentaires entraîne des coûts supplémentaires pour la ségrégation, le traçage et l'emballage des produits. L'étiquetage obligatoire du pays d'origine n'améliore pas la sécurité alimentaire, mais il augmente les coûts de la chaîne d'approvisionnement alimentaire pour les producteurs, et par conséquent pour les consommateurs. En Italie, la mention du pays d'origine sur l'étiquette est combinée à des campagnes médiatiques et à d'autres messages qui soulèvent des craintes infondées quant à l'importation de blé dur canadien. Cette mesure a été bénéfique pour les producteurs italiens de blé dur, mais elle laisse croire qu'elle a été mise en place pour protéger les producteurs italiens de blé dur et qu'il s'agit donc d'une BNT.

L'Union européenne évalue actuellement une proposition visant à étendre l'indication du pays d'origine du blé dur canadien à tous les États membres. Comme dans le cas du Vietnam, la mise en place de l'étiquetage obligatoire du pays d'origine en Italie après la mise en œuvre de l'Accord économique et commercial global et l'absence de mesure pour résoudre cet irritant les années suivantes ont mis en évidence la nécessité d'inclure des dispositions plus strictes contre les BNT dans les futurs accords commerciaux.

### *3.0 Décrets présidentiels au Mexique*

Le secteur céréalier surveille de près la situation au Mexique, où des décrets présidentiels empêcheront les agriculteurs d'avoir accès à des graines et à des intrants agricoles essentiels. De plus, les produits obtenus grâce à ces technologies ne pourront pas entrer sur le marché mexicain. Si ces mesures devaient s'étendre aux céréales canadiennes, elles auraient des répercussions considérables sur l'industrie canadienne et sur les consommateurs mexicains.

### *4.0 Lever les BNT grâce à une action collective*

L'industrie et le gouvernement peuvent travailler ensemble pour soutenir un commerce ouvert,



prévisible et durable. Céréales Canada a constaté les avantages de la promotion d'industrie à industrie auprès des clients internationaux. Sur le marché péruvien, les céréales canadiennes font l'objet d'importantes restrictions semblables à celles auxquelles le Canada est soumis au Vietnam. En 2019, l'industrie canadienne, en collaboration avec des meuniers péruviens et le gouvernement du Canada, a établi un protocole qui permet d'importer du blé commun canadien, moyennant la mise en place au pays de mesures de contrôles qui satisfont les organismes de réglementation péruviens.

Lorsque le gouvernement du Canada, l'industrie canadienne et les clients sur le marché combinent leurs efforts, ils créent les conditions idéales pour lever les BNT. C'est pourquoi Céréales Canada milite pour que l'on augmente le financement par le biais de programmes comme Agri-marketing, qui est désormais offert dans le cadre du Partenariat canadien pour une agriculture durable. Nos efforts ont démontré à quel point la participation des clients sur le marché et des représentants officiels et les programmes de Céréales Canada sont importants pour préserver l'accès au marché. Ces activités, qui ont aussi été financées par les membres de Céréales Canada, permettent d'établir et de soutenir des relations à long terme qui profitent à l'économie canadienne. Dans le cas du Pérou, le marché, dont les importations annuelles de céréales en provenance du Canada s'élèvent à 475 millions de dollars, reste ouvert.

#### *5.0 Renforcer les accords commerciaux pour décourager le recours aux BNT*

Nous saluons le travail ambitieux du gouvernement pour multiplier les accords de libre-échange avec des pays qui importent des céréales. Ces accords permettent de réduire les droits d'importation de céréales dans les quelques marchés où ces droits existent encore. Malheureusement, dans certains cas, l'accès au marché ne s'est pas amélioré en dépit de l'existence d'un accord de libre-échange. Dans ces cas-là, le recours à des BNT compromet les avantages potentiels de l'accord de libre-échange. Lorsqu'ils négocient les futurs accords commerciaux, et qu'ils mettent en place les accords de libre-échange déjà conclus, les représentants commerciaux canadiens doivent concentrer leurs efforts sur l'ajout d'un libellé régissant le recours à des BNT, des évaluations scientifiques fondées sur les risques et des procédures de règlement des différends rapides et contraignants pour rouvrir les frontières lorsque des barrières sont mises en place.

Le gouvernement et les représentants du Canada doivent continuer de faire respecter les normes harmonisées et l'utilisation de normes scientifiques fondées sur les risques en ce qui concerne la limite maximale de résidus (LMR). Le recours aux LMR tient compte du fait que les protocoles analytiques modernes permettent de détecter de très petites quantités de contaminants, ce qui rend les politiques de « tolérance-zéro » insoutenables. Les LMR établies sur la base d'évaluations scientifiques fondées sur les risques dans les domaines de la santé humaine et environnementale, dont le niveau d'harmonisation respecte les directives internationales, comme Codex Alimentarius, assurent la transparence de la réglementation et aident à prévoir les échanges commerciaux.

#### *6.0 Efforts proactifs en matière de communication et d'établissement de relations*

Nous nous réjouissons de l'annonce de la création du Bureau de l'agriculture et de l'agroalimentaire pour la région indo-pacifique (BAAIP) dans le contexte plus large de la Stratégie pour l'Indo-Pacifique. Les partenariats entre le gouvernement et l'industrie jouent un rôle essentiel dans la gestion de l'accès aux marchés. Il est plus facile de promouvoir efficacement les intérêts d'une industrie à l'autre si le dialogue entre les gouvernements a lieu au même moment. L'établissement de relations durables dans la région entre les organismes de réglementation canadiens et leurs homologues dans les marchés d'exportation favorisera la confiance et conservera des voies de communication susceptibles d'empêcher le recours aux BNT et d'aider à régler les problèmes d'harmonisation au fur et à mesure qu'ils surviennent. Ces efforts soutiennent l'engagement continu dans la région et donnent la chance à l'industrie



et au gouvernement de collaborer afin d'obtenir des résultats positifs pour le Canada.

Céréales Canada a travaillé activement avec le personnel d'Agriculture et Agroalimentaire Canada pour créer et mettre en place le BAAIP. La recherche, financée et menée en collaboration avec le Conseil canadien du canola et Pulse Canada, a démontré que les investissements réalisés pour assurer une présence « sur le terrain », en déployant des experts sur le plan technique et réglementaire afin de soutenir et de renforcer le Service des délégués commerciaux en place, permettront une meilleure compréhension mutuelle et réduiront le risque de BNT inattendues. Nous pensons qu'il est possible d'étendre le concept du BAAIP à d'autres marchés, comme l'Europe et l'Amérique du Sud, pour protéger et accroître les débouchés du Canada dans le secteur agricole et agroalimentaire canadien.

Limitier le recours aux BNT favorisera un environnement commercial plus fort et prévisible permettant aux aliments d'intégrer les marchés qui en ont besoin. La mise en œuvre d'une approche réglementaire harmonisée et fondée sur la science permettra aux producteurs d'exploiter les outils agricoles modernes pour produire des aliments sûrs et abordables, ce qui contribuera à la sécurité alimentaire mondiale. Céréales Canada, au nom de ses membres, exprime sa gratitude au Comité pour l'intérêt qu'il porte à l'étude des répercussions des barrières non tarifaires en agriculture.

Nous espérons que ce mémoire sera utile au gouvernement fédéral dans la poursuite de son programme commercial grâce à la mise en œuvre d'accords commerciaux existants et la négociation de futurs accords.

Communiquez avec nous si vous avez besoin de renseignements supplémentaires.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, mes salutations distinguées.

Le vice-président, Marché et commerce Céréales Canada,



Mark Walker

